

Les subsides

Je vous le demande, madame la Présidente, si un agriculteur américain du Montana livre du blé ou des grains à une minoterie de Lethbridge sans avoir à respecter un contingentement ou après avoir négocié un prix inférieur à celui de la Commission canadienne du blé, combien de temps l'agriculteur canadien des environs de Lethbridge pourra-t-il supporter cette situation? L'agriculteur du Montana peut livrer autant de blé ou autres grains, avoine, orge, qu'il veut à cette minoterie de Lethbridge, alors que son homologue canadien établi à quelques milles de là ne peut en livrer que jusqu'à concurrence du quota autorisé par la Commission canadienne du blé, et naturellement au prix qu'elle a fixé. Je ne pense pas que cette situation dure bien longtemps. En fait, l'agriculteur canadien fera tout son possible pour pouvoir livrer à la minoterie la même quantité de grain que son homologue du Montana.

● (1200)

A mon avis, cette entente va sérieusement réduire les moyens qui permettent à la Commission canadienne du blé de respecter les contrats de vente que nous concluons depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années. De nombreux éléments de l'entente, de toute évidence, lui feront beaucoup de tort. A mon avis, les plus touchées seront la culture maraîchère et fruitière ainsi que la viticulture. Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont conclu un marché pour détruire la viticulture au Canada. Ce secteur de notre agriculture a été le plus durement touché. Il nous suffit de lire les récents rapports des viticulteurs canadiens et de l'industrie vinicole canadienne selon lesquels l'an prochain, les ventes de raisin canadien diminueront. D'après mes renseignements, ce secteur fournit entre 12 000 et 15 000 emplois à temps partiel et à temps plein en Ontario et entre 5 000 et 6 000 en Colombie-Britannique.

De même, les droits de douane saisonniers grevant le secteur des fruits tendres seront supprimés, à moins que l'industrie ne tourne au ralenti et cesse de produire. Même dans le cas contraire, il sera possible de rétablir des droits, ce qui n'offre pas une protection suffisante à l'industrie. Et pourtant, ces producteurs sont dynamiques et efficaces; toutefois, leurs récoltes ont lieu quelques semaines après celles de la Californie et d'autres régions productrices de fruits tendres, lesquels, en conséquence, jouissent d'une demande maximum sur le marché en début de saison. Par contre, les produits canadiens arrivent sur le marché lorsque la demande commence à diminuer. Le droit de douane sur les fruits conditionnés sera supprimé et certaines industries du sud-ouest de l'Ontario déménageront vers les États-Unis, car à l'heure actuelle, elles jouissent de la protection de certaines mesures douanières.

L'aviculture sera durement touchée. En fait, le droit de douane de 12,5 p. 100 sur la viande de volaille sera supprimé, de sorte que les repas préparés, les tourtes au poulet et autres arriveront sur le marché canadien. Le quota visant la viande de volaille augmentera de près de 20 p. 100. De même, les producteurs auront droit à près de quatre millions de douzaines d'oeufs supplémentaires. L'industrie sera mise à rude épreuve à cause de la libéralisation de l'investissement étranger au Canada, prévue dans l'entente avec l'accord du gouvernement.

Nous allons assister à une prise de contrôle sans précédent de nos industries de transformation et de fabrication. Je prédis que le secteur de la volaille et de la plume sera durement touché.

J'ai trouvé très instructif qu'hier, la ministre du Commerce extérieur ait laissé entendre, à propos de l'affaire du prix du vin actuellement devant le GATT, qu'en fait, les producteurs canadiens avaient établi des prix discriminatoires ou qu'ils jouissaient d'un avantage injustifié. Cela risque de fausser l'issue de l'audience du GATT. Bien sûr, le fait d'inclure tout cela dans l'accord compromet le résultat de ces négociations.

Je voudrais aborder un autre aspect de l'accord commercial. Je préfère ne pas l'appeler accord de libre-échange. Que libère-t-il? Les producteurs de vin et de raisin vont se faire éliminer. Les brasseries ne sont pas touchées et c'est donc le gouvernement qui a choisi les victimes. Cet aspect préoccupe sérieusement les producteurs de porc, de boeuf ou d'autres denrées. Le gouvernement présente cet accord comme une excellente occasion de pénétrer les marchés américains. Néanmoins, selon deux ou trois études qu'il a effectuées, si l'accord est ratifié, le dollar canadien vaudra 90 ou 95c. par rapport au dollar américain. Si cela se produit, un grand nombre de nos producteurs en subiront les conséquences. L'avantage de 25 ou 35 p. 100 que leur apportait le taux de change aura des conséquences très graves pour les producteurs du secteur primaire. C'est certainement le cas pour nos producteurs de porc.

Les négociateurs de l'accord avec les États-Unis ont peut-être essayé, mais en vain, d'obtenir la suppression des droits compensatoires de 4,3c. la livre sur les porcs canadiens exportés aux États-Unis. Si nous voulions créer une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous aurions certainement essayé d'obtenir la suppression de ces droits. Pourtant, les éleveurs de porcs et les autres producteurs du Canada sont encore obligés de les payer. Les États-Unis pourraient décider maintenant d'en imposer sur la viande de porc. Ils pourraient augmenter les droits sur les porcs. Ils pourraient en imposer sur les pommes de terre et sur d'autres produits. L'existence de l'accord et de la commission binationale n'empêchera pas la même chose de se produire de nouveau, ni le Canada d'être obligé d'entamer encore de longues négociations.

A mon avis, l'accord est très biaisé. Le Canada cède du terrain dans bien des secteurs. Il n'y aura pas de commission binationale efficace pour régler les conflits. Le Canada aura toujours affaire à la même vieille Commission américaine du commerce international et au ministère du Commerce, ce qui voudra dire encore la même comédie, et à une commission binationale qui, de l'avis de personnes bien renseignées, n'améliorera pas notre accès au marché américain et ne nous mettra pas à l'abri des droits compensatoires et des mesures antidumping. De façon générale, l'accord augmente l'accès à nos propres marchés et réduit notre capacité de produire les aliments de base au Canada.

M. Wise: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture. Je suis certain que la grande majorité des députés, sinon tous, voudront se joindre à moi pour décerner au député le prix spécial du pessimisme.